

1 / Contributions des familles

La contribution au fonctionnement couvre les activités spécifiques, les travaux d'entretien et les achats de matériel. Elle comporte :

▪ Contribution fixe

Élèves du Lycée d'Enseignement Général et Technologique : 660 € par an et lycéen.

Réduction

Une réduction de 30% sur la scolarité de base **du lycée d'enseignement général et technologique** est accordée à l'ensemble des personnels de l'Enseignement Catholique (joindre un certificat de travail valable pour 2017/2018) ainsi que pour les familles ayant deux enfants et plus **scolarisés dans l'Enseignement Catholique de Savoie** (dès réception joindre les certificats de scolarité 2017/2018).

Les justificatifs doivent être fournis avant le 1^{er} novembre, délai de rigueur.

▪ Contribution variable de solidarité : Annexe 1 à nous retourner

La contribution de solidarité permet, en complément de la contribution des familles, d'effectuer des travaux d'investissement nécessaires à l'accueil des élèves.

Pour déterminer votre participation, prenez votre avis d'imposition 2016 et divisez le Revenu Net Imposable par le nombre de personnes à charge (parents + enfants). En fonction du résultat de votre calcul et de vos réelles possibilités entourez la catégorie qui vous concerne.

Nous vous demandons d'être vigilant lorsque vous faites votre choix. Prenez bien en compte les éléments qui vous sont donnés pour le calcul. En cas de doute n'hésitez pas à contacter directement le service comptabilité.

MERCI DE JOINDRE VOTRE AVIS D'IMPOSITION 2016 SUR LES REVENUS 2015.

Dès l'édition de la facture avec les éléments donnés, il ne sera plus possible de revenir en arrière sur simple appel téléphonique ou courrier, sauf si vous fournissez tous les justificatifs montrant votre changement de situation (avis d'imposition, fiches de paie, attestation de chômage, etc.).

Catégories (en €)	Contribution annuelle	Catégories (en €)	Contribution annuelle
A : inférieur à 1 600	0.00 €	E : De 6 601 à 6 800	224.50 €
B : De 1 601 à 3 000	45.00 €	F : De 6 801 à 9 000	287.00 €
C : De 3 001 à 4 500	91.00 €	G : De 9 001 à 11 000	444.50 €
D : De 4 501 à 6 600	155.00 €	H : Supérieur à 11 000	685.50 €

▪ Contribution diocésaine

La cotisation diocésaine présente un caractère obligatoire pour toute personne inscrite dans l'enseignement catholique, pour son organisation diocésaine et nationale : **58.50 € par an et par élève.**

2 / Cotisation APEL : 21 € par an et par famille (facultatif)

L'Association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont l'abonnement à la revue « Famille et Education », gratuit pour les adhérents.

Dans le cadre d'un partenariat pour la bourse aux livres, chaque famille pourra bénéficier d'une remise chez Garin et Decitre sur présentation de la carte étudiant ou lycéen.

3 / Adhésion sportive : 5 € par an et par élève (facultatif)

Adhésion qui permet de soutenir le sport à St Ambroise par le financement des activités et l'achat de matériel de l'association sportive du lycée.

4 / Activités pédagogiques diverses : 20 € par an et par élève

Tout au long de l'année scolaire, les élèves participent à diverses activités pédagogiques payantes, organisées par les enseignants. Cette contribution permet le financement d'une partie de ces actions en limitant le recours à une facturation complémentaire.

5 / Casiers élèves : 30 € par an de caution et par casier

À la rentrée de septembre, les élèves qui souhaitent avoir un casier doivent se présenter à l'Economat, avec un chèque de caution de 30 Euros (non encaissé).

Ne pouvant malheureusement pas attribuer un casier à tous les élèves, les premiers arrivés seront les premiers servis. Il est possible de partager un casier avec un autre camarade.

En fin d'année, l'élève rapporte la clé à l'économat qui se chargera de lui rendre le chèque de caution.

L'établissement se réserve le droit d'ouvrir les casiers en cas de problème. Mais l'établissement ne saurait être tenu pour responsable des objets entreposés en cas de vol ou dégradation.

6 / Badges parking vélos fermé : 30 € par an de caution pour le badge

Les élèves qui souhaitent utiliser le parking vélos fermé, doivent en faire la demande auprès de l'Economat, à la rentrée. En effet, pour son fonctionnement un badge doit être délivré contre un chèque de caution de 30 Euros (non encaissé).

En fin d'année, l'élève rapporte le badge à l'économat qui se chargera de lui rendre le chèque de caution.

7 / Restauration :

Pour les élèves demi-pensionnaires dont le règlement des frais de scolarité se fera par prélèvement automatique, vous pouvez demander que les frais de cantine soient inclus dans la facture annuelle.

Trois forfaits d'approvisionnement sont déterminés en fonction du nombre de repas pris dans la semaine.

5 repas = 810 Euros soit 90 euros par mois sur 9 mois

3-4 repas = 585 Euros soit 65 euros par mois sur 9 mois

1-2 repas = 270 Euros soit 30 euros par mois sur 9 mois

Sinon un réapprovisionnement de la carte devra être effectué chaque mois en fonction des passages au self.

8 / Modalités financières :

N.B - Pour les familles se trouvant en difficultés momentanées ou durables, le lycée Saint-Ambroise est prêt à examiner avec elles les possibilités d'arrangement ou de réduction. Pour cela merci de prendre contact avec le Directeur.

Les impayés : L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

Tous les remboursements que le lycée pourrait être amené à vous faire en cours d'année scolaire se feront par virement, merci de joindre obligatoirement un RIB de votre compte bancaire.